Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le

ID: 021-212104251-20250905-DEC\_2025\_103-AR

## **VILLE DE MONTBARD**

B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX

## **DECISION DU MAIRE N° DEC\_2025\_103**

## **ANNULE ET REMPLACE 2025-52**

Objet : Convention de mise à disposition d'un bureau au centre social à Mme BARBIER Valérie, diététicienne.

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

**VU** la demande de location formulée par Mme BARBIER Valérie, diététicienne,



<u>Article 1</u>: De mettre à disposition de Mme BARBIER Valérie, un bureau au centre social du 1<sup>er</sup> mars 2025 jusqu'au 28 février 2026.

<u>Article 2</u>: Cette mise à disposition est consentie moyennant une participation financière de 80 € par jour complet d'utilisation et 40€ par ½ journée, et sera payable en 2 fois le 31 août 2025 et le 28 février 2026.